

## Information fournie à propos des témoignages officieux

### **Témoignages officieux à caractère non probant à la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall**

Vous avez la possibilité de raconter votre histoire, en vos propres mots, dans un endroit privé.

La Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall, qui est consacrée à la guérison et à la réconciliation à Cornwall, a mis au point une démarche pour permettre aux personnes intéressées de faire un témoignage officieux, dans le cadre du processus de guérison.

Quiconque est touché par l'Enquête publique sur Cornwall peut s'inscrire pour donner un témoignage devant deux membres du comité consultatif de l'Enquête publique sur Cornwall. Les témoignages ont commencé à la mi-juin 2008 *et devaient initialement se terminer à la mi-novembre 2008, mais seront maintenant prolongés jusqu'au 18 décembre 2008.*

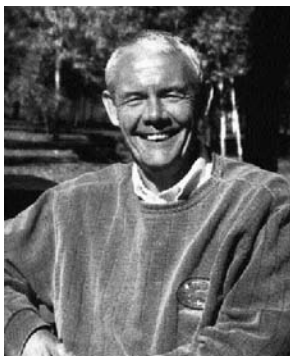
Vous aimeriez avoir quelques renseignements sur les membres du comité qui peuvent être choisis pour entendre les témoignages? Vous avez des questions? Vous voulez avoir une idée des choses auxquelles vous devriez penser avant les témoignages? Vous voulez passer en revue toutes les étapes du processus pour savoir ce qui vous attend?

Veillez consulter les documents affichés sur le site (ci-dessous). Nous avons essayé de vous aider en vous fournissant des renseignements, mais c'est à vous de décider si vous devez participer. Nous respectons votre décision.

Vous voulez vous inscrire à une séance? Appelez Lori Loseth au 613 938-7102 ou envoyez-lui un courriel à [lori.loseth@ontario.ca](mailto:lori.loseth@ontario.ca). Elle fera le nécessaire pour que quelqu'un vous appelle.

Vous aimeriez profiter des services de soutien pour ces témoignages officiels ou simplement poser une question à ce sujet? Appelez Patrick Lechasseur au 613 938-6640 ou envoyez-lui un courriel à l'adresse [patrick.lechasseur@ontario.ca](mailto:patrick.lechasseur@ontario.ca).

- Membres du comité disponibles pour écouter votre histoire dans le cadre de la Phase 2
- Questions et réponses
- Les témoignages officiels étape par étape
- Comment se préparer à donner un témoignage officiel



### **MICHAEL CHURCH (FREELTON)**

Mike est un bénévole actif, dévoué au service des hommes qui ont subi des agressions sexuelles. Il a lui-même été victime d'agressions sexuelles lorsqu'il était adolescent, mais n'a pu obtenir l'aide qu'il souhaite à chaque homme qu'à l'âge de 56 ans. Son travail consiste à fournir un soutien aux survivants en tant que mentor compétent et à parler de l'impact de mauvais traitements sexuels lors de réunions avec les membres des services de police et le personnel hospitalier, dans les écoles et les clubs de bienfaisance. Il a été conférencier ou participant dans le cadre d'ateliers ou de conférences réunissant des hommes survivants. Il a milité en faveur de réformes au nom de ceux qui ont été victimes d'agressions sexuelles pendant leur enfance ou leur adolescence. Il a constaté que les activités de sensibilisation aidaient les professionnels à reconnaître les symptômes de mauvais traitements chez les enfants et les survivants en leur montrant qu'ils n'étaient pas seuls. Mike a pris sa retraite en décembre 2005, après plus de 40 ans de travail à responsabilités progressives dans une grande banque canadienne et au gouvernement de l'Ontario. Il est fier de dire qu'il vient de célébrer son 41<sup>e</sup> anniversaire de mariage.



### **JAN HANDY (TORONTO)**

Jan est directrice générale de The Gatehouse<sup>®</sup>, un centre de soutien et d'enquête sur les mauvais traitements à l'endroit d'enfants. The Gatehouse<sup>®</sup> est un centre d'intervention bénévole, géré de façon indépendante et au sein de la collectivité, unique en son genre, qui est ouvert aux personnes dont la vie a été directement touchée par des mauvais traitements à l'endroit d'enfants. En tant que professionnelle spécialisée dans les besoins des survivants d'agressions sexuelles subies durant l'enfance, elle a suivi une formation dans le domaine de l'éducation des adultes et le développement communautaire. Ayant elle-même subi l'impact de mauvais traitements, elle est bien placée pour répondre aux problèmes de mauvais traitements à l'endroit d'enfants. Auteure principale d'*Enhancing Resilience in Adults*, elle a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du programme de formation The Gatehouse Adult Support Network<sup>™</sup>, un vaste réseau d'information et de soutien communautaire destiné aux adultes qui ont été victimes de mauvais traitements pendant leur enfance. Elle est titulaire d'une maîtrise en théologie et en éducation.

Elle a également occupé le poste de formatrice en perfectionnement professionnel dans plusieurs sociétés et organismes, dont l'Église anglicane du Canada et les sociétés d'aide à l'enfance, ainsi qu'auprès d'éducateurs de la petite enfance. Membre d'une fratrie de sept enfants, Jan est une artiste accomplie. Elle partage maintenant sa vie entre son partenaire, son chien Mikey et ses trois chats, Charlie, Angel et Moxy.



### **BENJAMIN HOFFMAN (EGANVILLE)**

Ben est un expert dans les domaines de la négociation, de la médiation et du rétablissement de la paix. Il a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en psychologie de l'Université Wilfrid-Laurier, une maîtrise en relations internationales de l'Université Tufts, et un doctorat de l'Université York (Angleterre). Il s'est également spécialisé dans le rétablissement de la paix internationale, dans le cadre du programme de négociations de la Harvard Law School. Ben a commencé à s'intéresser à la médiation dans les services correctionnels du Nord de l'Ontario. Au cours des 30 dernières années, il a démontré un profond intérêt pour les sujets de la guérison et de la justice restauratrice dans divers milieux nationaux et internationaux. Il a joué un rôle central dans la création d'une ligne d'urgence et d'un modèle de réconciliation entre hommes, qui ont été victimes d'agressions sexuelles et de violence physique, pendant leur enfance, dans les écoles St. Joseph's et St. John's Training Schools. Il a consigné les histoires de ceux qui ont été touchés par les sévices, dans un livre intitulé *The Search for Healing, Reconciliation and The Promise of Prevention*. À l'heure actuelle, Ben milite en faveur de la prévention de la violence et de la réconciliation à Cornwall, en Guinée-Bissau, en Afrique de l'Ouest et au Sri Lanka. De 2000 à 2003, il était directeur du programme de règlement des conflits au Carter Center, en qualité de représentant du président Jimmy Carter. À ce poste, il s'est efforcé de mettre un terme à la guerre qui sévit depuis dix-neuf ans au Soudan et à instaurer la réconciliation en Ouganda du Nord. Ben est appelé à offrir des services de médiation et des conseils en matière de rétablissement de la paix, et à prononcer des discours devant un vaste éventail de clients dans le monde entier.

**PETER JAFFE (LONDON)**

Peter est professeur à la faculté d'éducation de l'Université Western Ontario. Psychologue clinique, il possède une riche expérience du travail avec des survivants d'agressions sexuelles. Il a enseigné et fait des recherches dans ce domaine pendant de nombreuses années. Peter a également servi la collectivité en siégeant au Thames Valley District School Board, à titre de conseiller scolaire et d'ancien président. Il a grandi à Montréal, mais a perdu la capacité de parler le français après 38 ans de vie à London. Il est marié et père de quatre garçons.

**GAIL KANEB (CORNWALL)**

Gail est une femme d'affaires et une conseillère certifiée Shadow Work®. Elle travaille en grande partie avec la Young Presidents Organization et plusieurs organismes philanthropiques. Elle aide les gens et les organismes à atteindre leur plein potentiel en les dirigeant vers des zones qu'ils se sont bloqués. En qualité de présidente de Breakthrough Strategies, Gail présente des stratégies de leadership, de communication et de gestion des conflits, qu'elle utilise pour ses propres affaires ainsi que dans sa vie privée de femme et de mère de trois enfants. Gail a fondé plusieurs commissions communautaires et siégé à leurs conseils d'administration. Elle et son mari Tom ont coprésidé la campagne de souscription « Our Hospital, Our Future » et reçu des diplômes honoraires du St. Lawrence College en reconnaissance de leur travail au sein de la population de Cornwall.



### **PHILIP MURRAY (OTTAWA)**

Phil était commissaire de la GRC, de 1994 à 2000. Il a pris sa retraite en septembre 2000. Il détient un baccalauréat en administration d'affaires et un certificat en gestion du personnel de l'Université de Regina, en Saskatchewan. Il est diplômé du Collège canadien de police, programme d'études de police avancées, et de l'Institut exécutif national du FBI aux États-Unis. Phil a travaillé à la GRC pendant 38 ans, occupant divers postes opérationnels et de gestion à responsabilités diverses, grim pant les échelons, d'agent de police au poste le plus élevé de commissaire de la GRC. À titre de commissaire, Phil a fait de la justice réparatrice, des modes de règlement extrajudiciaire des différends et de la médiation ses chevaux de bataille, qu'il qualifie de concepts importants du système de justice et de la réponse de la GRC aux problèmes communautaires. Depuis son départ à la retraite, Phil a siégé au comité consultatif de recherche de l'Enquête publique sur Ipperwash. Il est également membre du conseil d'administration de l'hôpital d'Ottawa, du conseil de Garda World Security, du conseil du Pearson Peacekeeping Centre et membre honoraire du Centre du patrimoine de la GRC.



### **COLLEEN PARRISH (TORONTO)**

Colleen occupe le poste de directrice des politiques de l'Enquête publique sur Cornwall depuis deux ans. Elle possède 30 ans d'expérience en gestion supérieure dans les domaines des politiques, de la recherche et de la gestion des problèmes complexes.

En 1976, elle a commencé à travailler pour le gouvernement de l'Ontario dans le cadre d'initiatives de réforme des politiques, dont la réforme du droit de la famille, les politiques relatives aux foyers de groupe, les réformes des lois concernant les institutions financières, les fonds d'indemnisation liés aux institutions financières en défaut, la réforme des régimes de retraite, la réglementation des loyers et le logement social. Une grande partie de son travail a permis d'apporter des changements positifs aux politiques publiques. Elle a supervisé des mandats de recherche importants pour des institutions financières et des politiques en matière de logement, en réunissant des experts de nombreux domaines et disciplines professionnelles, et en consultant le public.

Colleen a également acquis une riche expérience en opérations et gestion, en qualité de fiduciaire fondatrice de la Fiducie du régime de retraite du SEFPO et plus tard, en qualité de sa première présidente. La Fiducie du régime de retraite du SEFPO est l'un des plus vastes régimes de retraite du pays. Il compte plus de 10 milliards de dollars d'actif et représente plus de 74 000 participants et retraités. Colleen a quitté la Fiducie du régime de retraite du SEFPO en septembre 2005.

Colleen est mère de deux enfants dans la vingtaine.

## QUESTIONS ET RÉPONSES – RACONTER VOTRE HISTOIRE

### TÉMOIGNAGES OFFICIEUX À LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL

**Q : Qui peut faire un témoignage officiel?**

R : Quiconque est touché par l'Enquête publique sur Cornwall ou par des questions soulevées dans le cadre de l'Enquête. Quiconque a été sexuellement maltraité pendant son enfance ou son adolescence dans la région de Cornwall et de Stormont, Dundas et Glengarry.

**Q : Ces témoignages sont-ils réservés aux personnes qui ont subi des agressions sexuelles quand elles étaient enfants ou adolescentes?**

R : Non. Quiconque estime être touché par l'Enquête ou par des questions soulevées dans le cadre de l'Enquête peut donner un témoignage officiel.

**Q : Pourquoi est-ce que je le ferais? Je veux dire, raconter mon histoire?**

R : Bon nombre de personnes trouvent thérapeutique le fait de raconter ce qu'elles ont vécu dans un environnement réconfortant. C'est une des étapes du processus d'affrontement du passé et de guérison. Le fait d'évoquer des événements passés peut alléger le fardeau de la colère, de la culpabilité, de la honte ou de la frustration en permettant aux survivants d'expliquer ce qui s'est passé et l'impact que ces événements ont eu sur leur vie ou leur parcours. Les gens se sentent souvent moins seuls et isolés après avoir parlé. Ils se sentent ainsi déchargés du poids du secret et de l'incompréhension. Pour certains, la possibilité de faire un témoignage officiel est un moyen de prendre du recul par rapport au passé et de se tourner vers l'avenir avec espoir.

**Q : Ce que je raconterai dans ces séances peut-il être invoqué au tribunal ou utilisé pour rendre un verdict contre quelqu'un?**

R : Non. Ce que vous racontez est officiel, c'est-à-dire que les séances ne font pas partie d'une procédure judiciaire au civil ou au pénal ou d'audiences judiciaires. Votre témoignage est important et nous lui accorderons la plus haute importance, mais à des fins de guérison et non de procédures judiciaires. Les mêmes principes s'appliquent aux membres du comité consultatif. Ce qu'ils disent ne peut pas être invoqué dans une procédure judiciaire.



**Q : À qui puis-je m'adresser pour poser des questions sur ces séances de témoignage, si je décide d'y participer?**

R : Vous pouvez vous adresser à Patrick Lechasseur, par téléphone au 613 938-6640 ou par courriel, à l'adresse [patrick.lechasseur@ontario.ca](mailto:patrick.lechasseur@ontario.ca).

**Q : Je suis intéressé, mais pas encore convaincu. Est-ce que ces séances vont m'aider?**

R : C'est à vous de décider. Si vous aimeriez parler à quelqu'un qui l'a fait par le passé et qui siège à notre comité consultatif, nous pouvons organiser une conversation téléphonique ou une réunion en personne entre vous. Vous pourrez parler avec cette personne de ce qui vous préoccupe, à votre choix. Vous pouvez aussi parler à votre conseiller.

Si vous décidez de parler à quelqu'un qui a déjà évoqué son parcours, de la violence à la guérison, appelez Colleen Parrish, au 613 938-2127, ou envoyez-lui un courriel à l'adresse [colleen.parrish@ontario.ca](mailto:colleen.parrish@ontario.ca), pour lui demander d'organiser un appel téléphonique ou une réunion entre vous.

**Q : Si je décide de donner un témoignage officiel, combien de temps durent les séances?**

R : Deux heures au maximum. Pendant ces deux heures, nous comptons les présentations et un bref mot de clôture à la fin, mais la plus grande partie de la séance est consacrée au témoignage, à vous.

**Q : Quand ont lieu les séances? Je crains de ne pas pouvoir venir à certaines heures de la journée pour des raisons de contraintes professionnelles ou familiales.**

R : Si vous avez besoin d'une séance le soir ou la fin de semaine, faites-en la demande et nous ferons le nécessaire.

**Q : Quand ces séances de témoignage officiel sont-elles prévues?**

R : Les séances ont commencé en juin 2008 et devaient initialement se terminer le 18 novembre 2008. Elles ont été prolongées jusqu'au 18 décembre 2008.

**Q : Qui sera présent à ces séances pour écouter?**

R : Il y aura deux membres du comité consultatif. Vous recevrez une liste des noms des membres du comité avec leurs photos et une brève description biographique. S'il y a une personne que vous ne souhaitez pas voir présente, elle ne viendra pas. S'il y a une

personne que vous aimeriez tout particulièrement voir présente, nous essaierons de la faire assister à votre témoignage. Il y aura aussi deux ou trois autres personnes présentes pour vous soutenir ou consigner vos paroles si vous souhaitez qu'un résumé de votre témoignage soit préparé. Vous pouvez aussi vous faire accompagner par cinq personnes au maximum.

**Q : Si je n'aime aucun des membres du comité, ai-je le droit de choisir quelqu'un d'autre?**

R : Pas dans le cadre de ces témoignages.

**Q : Puis-je me faire accompagner par quelqu'un?**

R : Oui, vous pouvez amener cinq personnes au maximum : des amis ou des membres de votre famille, ou votre conseiller. Ils devraient être prêts à vous écouter, c'est vous seulement qui parlerez. Si vous le souhaitez, les personnes qui vous accompagnent peuvent rajouter quelques mots après votre témoignage, mais seulement si vous le souhaitez.

**Q : Puis-je inviter les médias?**

R : Non. Ces séances sont privées.

**Q : Puis-je amener mon conseiller?**

R : Oui. Il sera payé pour trois heures de présence au maximum, le jour du témoignage, pour vous soutenir, s'il possède les compétences et la formation pertinentes.

**Q : Si j'aime tout particulièrement un membre du comité qui écoute mon témoignage, puis-je lui demander d'être mon conseiller?**

R : Non. Les membres du comité ne peuvent pas jouer le rôle de conseillers pour ceux qui ont donné un témoignage officiel. Ils sont là pour écouter et soutenir, mais ne fournissent pas de conseils. Cependant, si vous voulez un conseiller, nous pouvons vous aider à en trouver un qui vous convient. Veuillez appeler Patrick Lechasseur, au 613 938-6640, ou lui envoyer un courriel à l'adresse [patrick.lechasseur@ontario.ca](mailto:patrick.lechasseur@ontario.ca).

**Q : Puis-je amener mon avocat?**

R : Oui, mais votre avocat ne sera par rémunéré par l'Enquête, sauf s'il vous accompagne après avoir reçu l'approbation du personnel de

l'Enquête. Cette approbation doit être obtenue à l'avance. La présence de l'avocat peut être approuvée dans le cadre du programme de soutien aux témoins de l'Enquête.

**Q : Quelqu'un me posera-t-il des questions?**

R : Normalement pas. La séance vous est entièrement consacrée et vous pouvez dire ce que vous voulez. Il se peut qu'un membre du comité vienne à votre aide s'il sent que vous avez besoin d'encouragement ou de soutien pour raconter votre vécu. C'est votre histoire, et nous voulons vous aider, mais sans vous contre-interroger, vous bousculer ou vous défier.

**Q : Quelqu'un enregistrera-t-il ce que je dis?**

R : Seulement si vous demandez qu'un résumé soit préparé. Si vous refusez le résumé, il n'y aura pas d'enregistrement. Si vous acceptez le résumé, l'enregistrement sera détruit dès que le résumé aura été rédigé.

**Q : Verrai-je mon résumé avant qu'il ne soit finalisé?**

R : Oui. Vous pourrez voir l'ébauche et faire des commentaires.

**Q : Que faites-vous des résumés?**

R : Les résumés seront publiés dans le cadre du rapport de la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall. Le commissaire passera en revue les résumés avant leur publication, mais après que la partie de son rapport consacrée à la Phase 1 ait été mise sous presse.

**Q : Mon résumé indiquera-t-il mon nom ou des renseignements qui permettraient de m'identifier?**

R : Non, votre résumé est anonyme. Si vous pensez que certains passages du résumé permettraient de vous identifier, nous pouvons les supprimer.

**Q : Le résumé contiendra-t-il le nom des gens qui m'ont maltraité?**

R : Non. Les résumés ne contiendront aucun nom.

**Q : Le résumé contiendra-t-il les noms de personnes que je veux remercier ou honorer?**

R : Aucun nom ne figurera dans les résumés. Toutefois, le résumé pourrait mentionner de façon générale une personne (par exemple, ma femme, mon fils, mon conseiller, etc.).

**Q : Y a-t-il d'autres soutiens à la disposition de ceux qui donnent un témoignage officiel?**

R : Oui. Nous offrons de l'assistance pour le transport, des séances d'orientation préalable, du soutien personnel et l'accompagnement, ainsi qu'un lien avec le programme de counseling. Vous pouvez demander un des services de soutien (p. ex., le remboursement des frais de transport pour vous ou un accompagnateur) ou toute la gamme des services. Vous pouvez vous renseigner auprès du coordonnateur du soutien aux témoins, Patrick Lechasseur, sur les services disponibles et sur ceux qui vous conviennent le mieux. Ces services de soutien sont semblables à ceux qui ont été offerts aux témoins pendant la Phase 1 de l'Enquête publique sur Cornwall (les audiences).

**Q : Qui fournit ce soutien?**

R : Un membre du personnel de l'Enquête publique sur Cornwall. En général, il s'agit de Patrick Lechasseur (613 938-6640 ou [patrick.lechasseur@ontario.ca](mailto:patrick.lechasseur@ontario.ca)), mais pas toujours.

**Q : Où les séances auront-elles lieu?**

R : Dans un endroit privé et confortable à Cornwall. La salle n'aura pas l'air d'une salle d'audience. Ce sera plutôt un salon, avec un bureau ou une table avec des chaises. Si vous décidez de donner un témoignage et que vous le souhaitez, nous vous ferons visiter cette salle avant le témoignage. Sur demande, nous pouvons également prendre des dispositions pour que le témoignage soit donné dans une autre ville.

**Q : Je n'habite pas à Cornwall et j'aimerais que des gens viennent écouter mon témoignage. Est-ce possible?**

R : Oui, nous pouvons organiser des séances à d'autres endroits en Ontario.

**Q : Y a-t-il d'autres détails que je devrais connaître?**

R : Oui. Si vous déclarez pendant votre témoignage que vous présentez de gros risques de vous faire du mal ou de faire du mal à autrui, nous serons obligés de le signaler.

De même, si vous révélez qu'un enfant est à risque, nous devons le mentionner à la Société d'aide à l'enfance de l'endroit où vit l'enfant. Nous serons alors obligés de révéler d'où nous tenons ces renseignements.

Ce sont des exigences légales.

## **LES TÉMOIGNAGES OFFICIEUX ÉTAPE PAR ÉTAPE – COMMENT VA SE PASSER VOTRE TÉMOIGNAGE OFFICIEUX À LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL**

### **PREMIÈRE ÉTAPE : Décider de donner un témoignage officieux**

Vous devriez poser des questions, consulter des amis ou des membres de votre famille avant de décider quoi que ce soit. Rien ne vous presse, c'est à vous de choisir. Vous pouvez vous entretenir avec quelqu'un qui a fait ce genre de témoignage par le passé et qui l'a trouvé très utile pour favoriser sa guérison. Si vous voulez fixer un rendez-vous, communiquez avec Lori Loseth, au 613 938-7102 ou à l'adresse lori.loseth@ontario.ca. Si vous êtes indécis et préférez ne parler que du processus ou si vous souhaitez parler à quelqu'un qui a eu une expérience semblable, contactez Patrick Lechasseur, au 613 938-6640 ou à l'adresse patrick.lechasseur@ontario.ca, ou Colleen Parrish, au 613 938-2127 ou à l'adresse colleen.parrish@ontario.ca.

### **DEUXIÈME ÉTAPE : Se préparer à raconter**

Vous pouvez demander à rencontrer un membre du personnel de l'Enquête publique sur Cornwall pour qu'il passe en revue, avec vous, les étapes du processus. Si vous le souhaitez, vous pouvez visiter l'endroit où le témoignage sera donné. Vous pouvez choisir la personne qui entendra votre témoignage officieux. Y a-t-il un membre du comité consultatif en particulier que vous préféreriez ou au contraire un que vous ne voulez pas sur place? Réfléchissez aussi aux personnes que vous aimeriez amener pour vous soutenir. Si vous avez un conseiller, vous pouvez lui demander de vous préparer émotionnellement. Vous pouvez prendre des notes des points les plus importants de votre témoignage pour ne pas les oublier. Décidez aussi si vous voulez qu'un résumé écrit de votre témoignage soit préparé ou non.

### **TROISIÈME ÉTAPE : Le jour du témoignage officieux**

Si vous avez demandé notre service d'accompagnement, quelqu'un viendra vous chercher ou un taxi vous sera envoyé. Si vous et les personnes qui vous accompagnent venez par vos propres moyens, vous serez accueillis à l'endroit où le témoignage sera donné. Vous serez informé à l'avance de l'adresse exacte.

### **QUATRIÈME ÉTAPE : Présentation aux personnes présentes**

Les membres du comité consultatif qui écoutent le témoignage officieux feront les présentations et vous mettront à l'aise. Un membre du comité expliquera à chacun en quoi consiste la séance de témoignage officieux et insistera sur le fait

que cette séance vous est consacrée. Les personnes présentes peuvent intervenir pour vous aider pendant le témoignage, mais personne ne vous contre-interrogera.

### **CINQUIÈME ÉTAPE : Vous parlez**

Vous pouvez parler comme vous voulez et dire ce que vous voulez. Vous pouvez aussi demander que des personnes présentes prennent la parole, si vous le souhaitez.

### **SIXIÈME ÉTAPE : Conclusion**

Environ 15 minutes avant la fin de la séance, nous vous rappellerons l'heure pour que vous puissiez clore les points principaux de votre témoignage. À la fin de la séance, nous vous remercierons.

### **SEPTIÈME ÉTAPE : Départ**

Si vous avez besoin d'être accompagné par quelqu'un ou raccompagné en taxi chez vous, ce service vous sera fourni. Si vous avez engagé des frais de transport, vous recevrez un formulaire de réclamation du remboursement des dépenses avec lequel vous réclamerez le remboursement des frais engagés. Si vous habitez loin, vous pouvez obtenir un logement à Cornwall pour la nuit.

### **HUITIÈME ÉTAPE : Après le témoignage officieux**

Si vous avez demandé qu'un résumé écrit soit préparé, nous vous le ferons parvenir en toute confidentialité pour que vous puissiez le lire. N'oubliez pas que le résumé est anonyme et qu'il ne peut contenir aucun nom. Pour des raisons juridiques, certains renseignements ne peuvent pas y figurer. Toutefois, oralement, vous pouvez dire ce que vous voulez. Une fois le résumé finalisé, après votre relecture, vous en recevrez une copie. Si vous avez demandé d'être mis en contact avec le service de counseling, quelqu'un vous appellera par la suite pour vous demander si vous souhaitez participer à une séance de counseling. S'il y a quelqu'un d'autre à qui vous aimeriez parler après le témoignage officieux, appelez Colleen Parrish ou Patrick Lechasseur à l'Enquête publique sur Cornwall.

Si vous avez opté pour le résumé, votre résumé sera publié dans le cadre du rapport de la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall. Le rapport sera rendu public et le public pourra lire votre résumé. Il sera bien entendu anonyme.

## **COMMENT SE PRÉPARER À DONNER UN TÉMOIGNAGE OFFICIEUX OU À RACONTER SON HISTOIRE DANS LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL**

**Le temps qui est consacré aux séances de témoignage officieux est entièrement destiné aux témoins. Vous pouvez parler de ce que vous voulez.**

**N'oubliez pas cependant que votre temps est limité. Réfléchissez à l'avance à ce que vous allez dire pour ne pas oublier des aspects importants.**

Voici quelques conseils qui pourraient vous être utiles pour vous préparer à raconter votre histoire.

### ***Réfléchissez aux personnes que vous voulez amener avec vous***

Vous pouvez vous faire accompagner par des amis, des membres de votre famille ou votre conseiller. Vous avez le droit d'amener jusqu'à cinq personnes.

- Voulez-vous amener quelqu'un qui connaît votre histoire et qui saura vous réconforter pendant le témoignage et après?
- Voulez-vous amener quelqu'un qui ne connaît pas votre histoire, ou toute l'histoire, mais à qui vous aimeriez la faire connaître?
- Voulez-vous amener un professionnel qui vous fournira du soutien, comme votre thérapeute, ou un autre professionnel qui exerce des activités qui sont importantes pour vous?
- Êtes-vous sûr que les personnes qui vous accompagneront respecteront votre vie privée et les règles des séances de témoignage officieux, et qu'elles écouteront et accepteront ce que vous allez raconter? Comprendront-elles que c'est vous qui allez parler et pas elles?

### ***Pensez à diviser le temps qui vous est imparti – Vous avez deux heures, y compris les présentations des personnes présentes***

Réfléchissez au temps dont vous aurez besoin pour parler des sujets suivants :

- Les faits relatifs aux mauvais traitements subis par vous ou un membre de votre famille (vous n'avez pas besoin de donner des détails, mais vous pouvez le faire si vous le trouvez utile).
- Des explications sur ce qui s'est passé, si vous n'évoquez pas de mauvais traitements, mais plutôt un impact sur votre vie personnelle ou professionnelle, qui se rapporte aux problèmes faisant l'objet de l'enquête.

N'oubliez pas de prévoir du temps pour parler de l'impact des événements sur votre vie, à différents niveaux :

- avec votre famille, en tant qu'enfant ou adolescent;
- à l'école;
- avec des amis;
- avec des petits amis ou petites amies, des maris, des femmes ou des partenaires;
- avec vos enfants;
- au travail;
- sur votre santé;
- par rapport aux autorités, par exemple la police, les fonctionnaires;
- par rapport à votre vie spirituelle.

Voulez-vous parler de ceux et celles qui ne vous *ont pas aidé*?

- Vous pouvez expliquer que vous avez cherché de l'aide ou espéré recevoir de l'aide, mais que vous n'en avez pas reçu, et décrire l'impact de ce manque d'assistance sur votre vie ou des moments de votre vie.

Voulez-vous parler de ceux et celles qui vous *ont aidé*?

- Vous pouvez en profiter pour remercier ceux et celles qui vous ont aidé et qui se sont occupés de vous pendant ces moments difficiles de votre passé.
- Vous pouvez remercier ceux et celles qui se trouvent présents avec vous ou qui vous soutiennent pendant le témoignage.

Voulez-vous parler de procédures juridiques auxquelles vous avez participé en ce qui concerne les mauvais traitements ou des faits que vous allez mentionner?

N'oubliez pas que vous pouvez donner des noms pendant votre témoignage, mais qu'ils ne figureront pas dans les résumés.

### ***Pensez à vos accomplissements***

Il est important de penser à ce que vous avez accompli dans votre vie. Par exemple :

- ce que vous avez fait en tant qu'ami ou parent pour aider ou prendre soin de quelqu'un;



- vos études, votre carrière ou votre travail;
- vos contributions à la collectivité ou à un groupe;
- vos intérêts personnels, passe-temps favoris ou aptitudes.

***Pensez à votre avenir***

Vous pouvez parler de plusieurs sujets, par exemple :

- des leçons de votre vie qui pourraient être utiles à d'autres;
- de vos espoirs pour l'avenir;
- de vos projets d'avenir et ce dont vous avez besoin pour réaliser ces projets.